

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE CANARI**

Séance du 17 mars 2024

Date de convocation : 11/03/2024

Date d'affichage : 11/03/2024

**Objet de la délibération : Indemnités du Maire et des Adjointes**

Nombre de conseillers municipaux : En exercice 11

Présents 10

Votants 11 Pour 11 Contre 0 Abstention 0

L'an Deux mil Vingt quatre, le dix sept mars à quatorze heures, le Conseil Municipal de la commune de CANARI, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GASSMANN Simon, Maire.

Etaient présents : DOUMAS Gérald – GASSMANN Simon – GASSMANN Stéphane – GRAC Dominique – GRANINI Thierry – GUERRA Alexandre – PAOLI Pierre Antoine – PELLEGRINI Jean-Pierre – SANTINI David – SIMONETTI Mélanie -

Etaient absents : LORENZI Jean-Jacques (Pouvoir à SIMONETTI Mélanie)

M. PELLEGRINI Jean-Pierre a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi les indemnités de fonctions versées aux Adjointes au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus et inscrits au budget municipal,

Considérant que les Maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT mais le Conseil Municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème,

Considérant que les barèmes sont, pour une commune de moins de 500 habitants :

Fonction Elu Local	Taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Maire	25,5
Adjoint au Maire	9,9

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et des Adjointes au Maire lorsqu'ils sont pourvus d'une délégation de fonction (art. 1 2123-24 du CGCT) suivant le tableau joint en annexe.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire  
Simon GASSMANN



**Tableau récapitulatif des indemnités (annexé à la délibération)**  
**Article L 2123-20-1 du CGCT**  
**Commune de CANARI**

**POPULATION** (totale au dernier recensement) ... 317

Nom du bénéficiaire et %	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Majoration éventuelle Selon le cas : Canton : 15 % Arrondissement : 20 % Département : 25 %	Total en %
<b>Maire Simon GASSMANN</b>	<b>25,50 %</b>	<b>+ 0%</b>	<b>25,50%</b>
<b>1er Adjoint Gérald DOUMAS</b>	<b>9,90 %</b>	<b>+ 0 %</b>	<b>9,90 %</b>
<b>2<sup>ème</sup> Adjoint Mélanie SIMONETTI</b>	<b>7,72 %</b>	<b>+ 0 %</b>	<b>7,72 %</b>

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire  
Simon GASSMANN

